

## Monoxyde de carbone : soyez vigilants!

---

**Joliette, le 25 octobre 2018** – À l'approche de l'hiver, la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière rappelle à la population les risques associés au monoxyde de carbone (CO) et les consignes de sécurité pour prévenir les intoxications.

Chaque année, le monoxyde de carbone est responsable de plusieurs intoxications. Cependant, leur nombre augmente lorsqu'il commence à faire froid, compte tenu de l'utilisation accrue des systèmes de chauffage alimentés au bois, au mazout, au propane et au gaz naturel, ainsi que de l'utilisation d'abris pour les véhicules. Dans de nombreux cas, l'absence de détecteur de monoxyde de carbone fonctionnel est en cause.

Il est donc important d'être vigilant en ce qui concerne les risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans les résidences et dans les chalets. Il s'agit en effet d'un gaz toxique insidieux qui ne se voit pas, ne se sent pas et n'irrite ni les yeux, ni les voies respiratoires.

### Les moyens de prévention

La DSPublique souligne que les intoxications au monoxyde de carbone sont évitables.

L'installation d'un détecteur de monoxyde de carbone dans chaque pièce desservie par un appareil à combustion, de même que dans chaque pièce donnant directement dans un garage adjacent à la maison est le seul moyen efficace pour détecter la présence de ce gaz toxique inodore et incolore dans l'environnement immédiat. Il est possible de s'en procurer dans la plupart des quincailleries et des magasins à grande surface.

D'autres mesures peuvent également aider :

- De façon générale, aucun véhicule, appareil ou outil fonctionnant au combustible (mazout, propane, gaz naturel, etc.) ne doit être utilisé dans un espace ou un endroit clos, même la porte ouverte;
- L'entretien régulier et l'inspection périodique des appareils à combustion (fournaies, poêles, foyers, cheminées) par une personne qualifiée sont essentiels;
- L'observation des règles d'utilisation et de sécurité propres à chaque appareil et la ventilation adéquate au moment de les faire fonctionner est primordiale. Il faut s'assurer que ces appareils ne soient pas obstrués et ne présentent pas de fuites;
- Durant l'hiver, il faut bien dégager la neige qui pourrait bloquer la sortie du tuyau d'échappement d'un véhicule à moteur avant de le démarrer. Il ne faut pas faire fonctionner un véhicule dans un garage ou dans un abri temporaire, même si la porte de l'abri ou du garage est ouverte.

### Les symptômes associés à une intoxication au CO

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone varient en fonction de la durée de l'exposition, de la concentration du gaz, ainsi que de l'âge et de l'état de santé de la personne.

Les principaux symptômes sont les maux de tête, les nausées et les vomissements, les étourdissements, la somnolence ou la perte de conscience et ils peuvent survenir en quelques minutes suivant l'exposition. Dans tous les cas, les intoxications au monoxyde de carbone doivent être prises au sérieux, car elles peuvent laisser des séquelles graves, parfois irréversibles, et elles peuvent même provoquer la mort.

Considérant que la plupart des intoxications au monoxyde de carbone peuvent facilement être évitées, le ministère de la Santé et des Services sociaux invite la population à se renseigner davantage sur le sujet et à consulter le Portail santé mieux-être du gouvernement du Québec.

– 30 –

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :** Pascale Lamy  
Adjointe au PDG-relations publiques et  
chef du Service des communications par intérim  
Direction des ressources humaines, des communications et des  
affaires juridiques  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685  
Courriel : pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca